Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260309-20260311-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 03/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 26

N° d'ordre :
20260311

Objet :
Cession parcelle cadastrée 183YC6 – rue de la Croix Nouëtte à M. CARRÉ

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 9 Mars 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le lundi neuf mars à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de Mme Chantal NEVO, Maire.

Présents : Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, Mme BOUTBIEN Elodie, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BEUREL Delphine, M. BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, Mme CHAUVEL Isabelle, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, Mme JOUET Chrystelle, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, M. PERROQUIN Jérôme, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
M. RAULT Patrice pouvoir à M. FERNANDEZ Ronan

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :
Mme BREUVART Sandrine
Mme BASSET Sandrine
M. LE MAITRE François

Secrétaire de Séance :
Mme BOUTBIEN Elodie

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du projet de cession de la parcelle cadastrée 183 YC 6 située Rue de la Croix Nouette, d'une superficie de 152 m². Les Consorts CARRÉ souhaitent se porter acquéreur de celle-ci.

Vu l'avis des domaines en date du 1er février 2026

Mme le Maire a proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession de la parcelle située Rue de la croix Nouette d'une superficie de 152 m² au prix de 456.00 €
- De déclasser la parcelle de voirie qui sera cédée au Consorts CARRÉ
- De désaffecter la parcelle
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Présents : 25	Pouvoir : 1	Total : 26
Voix pour : 26	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Article 1 : De valider la cession de la parcelle située Rue de la croix Nouette d'une superficie de 152 m² au prix de 456.00 €

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260309-20260311-DE

Article 2 : De déclasser la parcelle de voirie qui sera cédée au Consorts CARRÉ

Article 3 : De désaffecter la parcelle

Article 4 : De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur

Article 5 : De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées

Article 6 : D'autoriser le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
Mme Chantal NEVO	**Mme Elodie BOUTBIEN**